MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2023-12-081

L'an deux mille vingt-trois le six décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphanie PERNOD

Absent : Stéphane GRAFF, Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Claude JOND

Absents excusés : Priscillia ARVIN-BEROD

Procurations : Stéphane GRAFF donne pouvoir à Pierre BESSY, Catherine CSIBI-FRANZOSINI donne pouvoir à Franck PRADEL, Claude JOND donne pouvoir à Alain QUINET.

Secrétaire de séance : Jean-Paul JACCAZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 novembre 2023

D2023-12-081 OBJET : SUBVENTION OFFICE DE TOURISME

Rapporteur **:** Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune subventionne l'Office du Tourisme chaque année.
Le budget 2024 n'étant pas voté, il convient afin de pouvoir verser un acompte, de délibérer sur ce versement anticipé.
Le montant proposé serait celui de 2023, à savoir 550 700€.

De plus, compte tenu de la périodicité de l'exercice comptable de l'association, il convient de valider le versement de 50% de l'exercice au 30/03/2024 selon le calendrier suivant :

DATE DU VERSEMENT	MONTANT (€)
15-janvier	148 000
14-février	40 000
8-mars	34 000
14-juin	82 175
18-juin	82 175
6-août	82 175
14-octobre	82 175
TOTAL	***550 700***

Monsieur le Maire précise que le montant sera affiné selon les montants votés au moment du budget.

Décision :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement d'acomptes à hauteur de 222 000€ avant le vote de la subvention 2024.
- **APPROUVE** le calendrier de versement
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs pour 2024.

36, Route de Megève – 74120 PRAZ-SUR-ARLY – Tél : 04 50 21 90 28 – Fax : 04 50 21 99 02
accueil@mairie-prazsurarly.fr – www.mairie-prazsurarly.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	11
Procuration	03
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance
Jean-Paul JACCAZ

Le Maire,
Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY
Haute-Savoie

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, sur le site de la Mairie le 14/12/2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.